



NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2017 COMMUNE DE LANSARGUES

Le code général des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes réalisées du compte administratif, afin de permettre à la population de la commune de vérifier la réalité et la sincérité des prévisions budgétaires et d'en saisir les enjeux. Cette note, qui répond à une obligation pour la commune, est consultable sur son site internet (<https://www.lansargues.fr>).

I. CONTEXTE GENERAL

Le compte administratif 2017 du budget principal retrace les réalisations effectivement menées par la commune dans le cadre de ses orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'ensemble des recettes encaissées et des dépenses réelles sur l'exercice budgétaire du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2107.

Ce compte administratif tenu par l'ordonnateur (le Maire) est en parfaite concordance avec le compte de gestion tenu par le receveur de la collectivité.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré entre chaque section en recettes et en dépenses, le compte administratif, qui matérialise ce qui s'est réalisé, constate généralement une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

L'excédent de recettes sur les dépenses de la section de fonctionnement permet de dégager un autofinancement brut qui permet d'alimenter la section d'investissement. Cet excédent de fonctionnement, selon la décision du conseil municipal, sera reporté en tout ou partie en investissement pour couvrir à minima le remboursement de capital de la dette et participer également au financement des différents programmes d'investissements.

L'année budgétaire 2017, a été rythmée par différentes étapes :

- le 20 avril 2017, vote à la majorité du budget primitif, par 19 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE »,
- le 16 octobre 2017, vote à la majorité de la décision modificative n°1 par 19 voix « POUR » et 4 voix « CONTRE »,
- le 14 décembre 2017, adoption à l'unanimité des présents et représentés de la décision modificative n°2.

II. ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le compte administratif voté en séance publique du conseil municipal le 26 mars 2018 fait ressortir :

- la maîtrise de la gestion des finances de notre collectivité en dépenses de fonctionnement,
- une légère baisse des dotations de l'Etat,
- le maintien des taux de la fiscalité communale,
- un programme d'investissement soutenu.

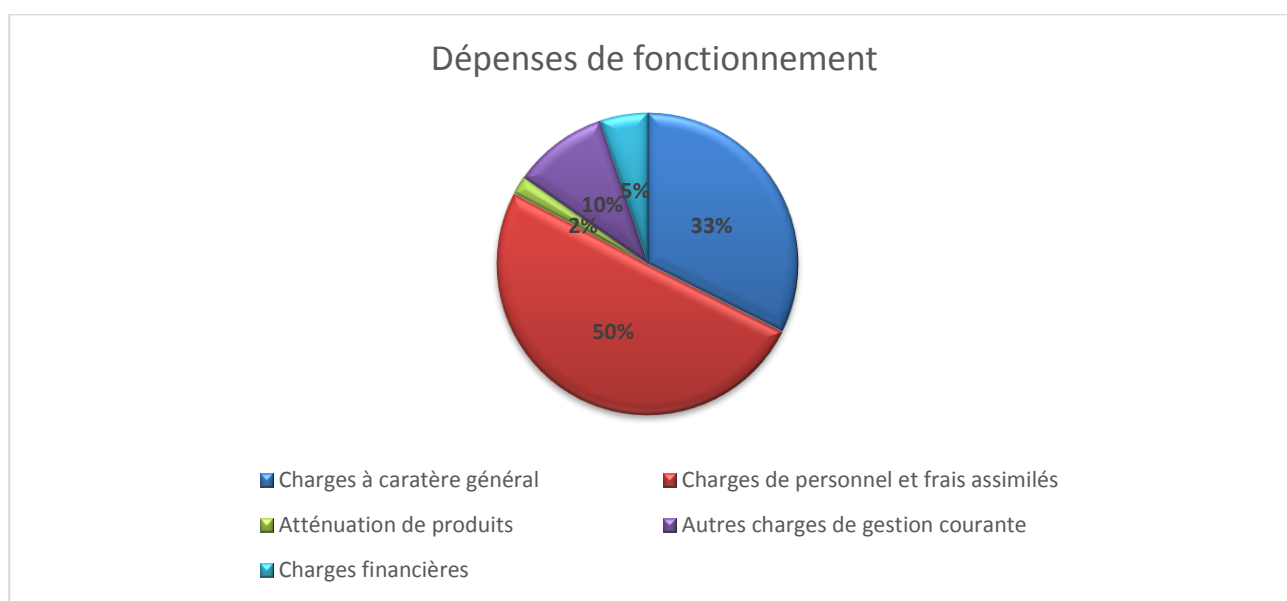
Malgré ce contexte tendu depuis ces dernières années, nous pouvons souligner que la section de fonctionnement 2017 dégage un résultat financier excédentaire.

Le compte administratif est structuré entre la section de fonctionnement qui se caractérise par l'entretien des bâtiments, de la voirie, au fonctionnement des services de la commune et la section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

1. La section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement regroupent les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats et fournitures diverses, les prestations de services, les subventions versées aux différentes associations communales et les intérêts des emprunts en cours. En 2017, elles s'élèvent à 1 844 759,75 €.

Chapitres	Libellés	Dépenses
11	Charges à caractère général	597 499,31
12	Charges de personnel et frais assimilés	927 694,56
14	Atténuation de produits	37 337,00
65	Autres charges de gestion courante	186 957,07
66	Charges financières	95 271,81
		1 844 759,75



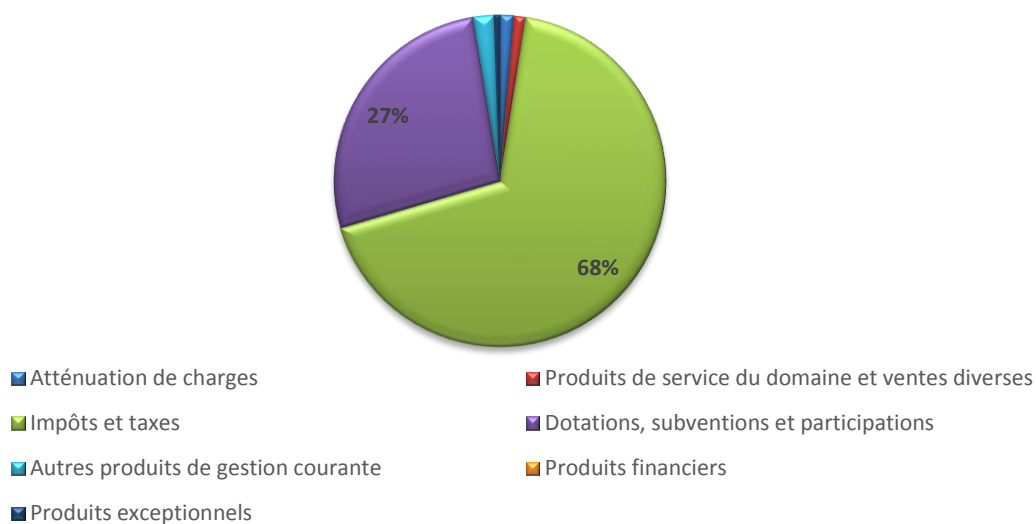
Les recettes de fonctionnement regroupent tous les encaissements des différentes prestations mises à disposition aux habitants de la commune, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et diverses aides. En 2017, elles s'élèvent à 2 270 711,24 €.

Les trois principales ressources pour la commune proviennent de :

- a. la fiscalité communale,
 - taxe d'habitation 13,04% (555 257 €),
 - taxe sur le foncier bâti 21,16% (621 858 €),
 - taxe sur le foncier non bâti TFNB 88,34% (91 949 €),
- b. les dotations de l'Etat,
 - DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de de péréquation (403 414 €),
- c. l'attribution de compensation de l'Agglomération du Pays de l'Or (73 918 €)

Chapitres	Libellés	Recettes
13	Atténuation de charges	29 487,00
70	Produits de service du domaine et ventes diverses	26 023,11
73	Impôts et taxes	1 544 238,72
74	Dotations, subventions et participations	611 608,48
75	Autres produits de gestion courante	47 551,01
76	Produits financiers	10,95
77	Produits exceptionnels	11 791,99
		2 270 711,24

Recettes de fonctionnement



Le résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement :	2 270 711,24 €
Dépenses de fonctionnement :	1 844 759,75 €
Solde d'exécution 2017 :	425 951,49 €
Excédent reporté de 2016 :	50 000,00 €
Résultat de clôture 2017 :	475 951,49 €

2. La section d'investissement

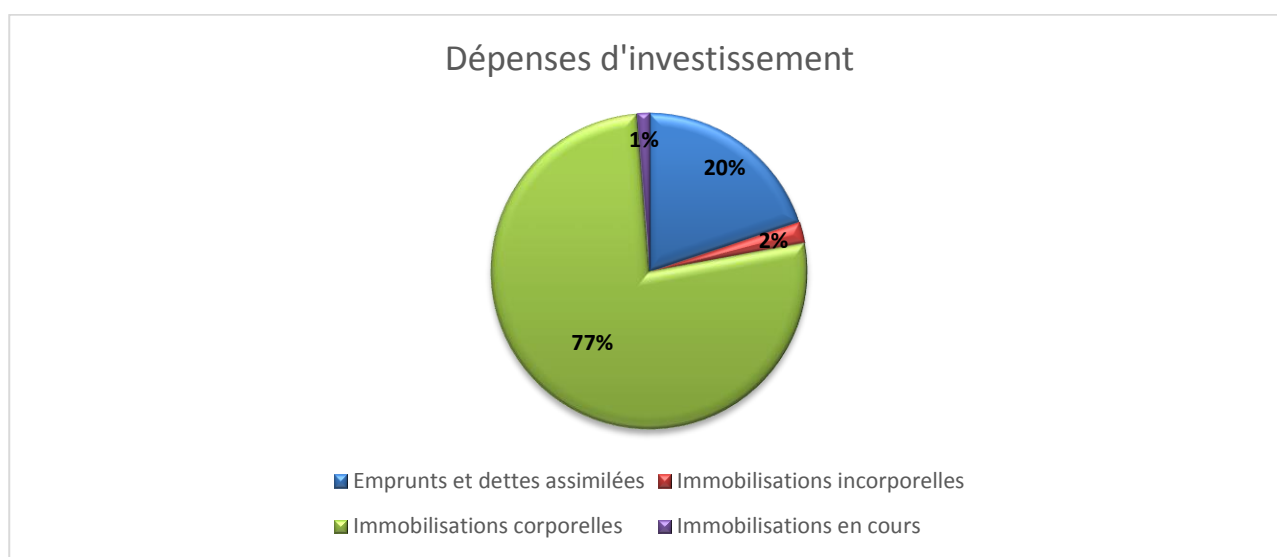
Les dépenses d'investissement sont liées aux différents programmes d'équipements établis sur le moyen et long terme et la préservation du patrimoine de la collectivité. En 2017, elles s'élèvent à **1 187 626,88 €**.

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les Ecoles, avec notamment l'extension et la mise en accessibilité de l'école élémentaire pour 784 k€,

- La voirie pour 75 k€,
- Les bâtiments communaux pour 30 k€, avec la mise en accessibilité de certains bâtiments,
- l'Hôtel de Ville pour 12 k€,
- L'éclairage public pour 7 k€,
- L'Église St-Martin avec le début des travaux de la restauration des 3^{ème} et 4^{ème} chapelles Est,
- Matériels pour le service technique.

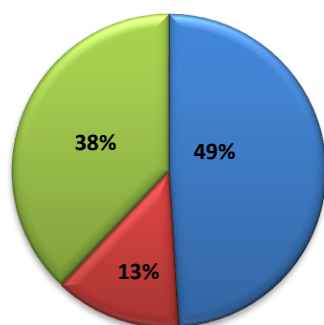
Chapitres	Libellés	Dépenses
16	Emprunts et dettes assimilées	236 480,17
20	Immobilisations incorporelles	25 957,52
21	Immobilisations corporelles	910 424,76
23	Immobilisations en cours	14 764,43
		1 187 626,88



Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'autofinancement, des subventions versées en liens avec les programmes d'investissement, des taxes perçues qui sont liées aux différents permis de construire délivrés par la commune et d'un emprunt pour compléter le financement des travaux d'extension de l'école élémentaire. En 2017, elles s'élèvent à **883 931,98 €**.

Chapitres	Libellés	Recettes
10	Dotations fonds divers et réserves	432 964,61
13	Subventions d'investissement	115 287,37
16	Emprunts et dettes assimilées	335 680,00
		883 931,98

Recettes d'investissement



■ Dotations, fonds divers et réserves ■ Subventions d'investissement ■ Emprunt et dettes assimilées ■

Le résultat d'investissement :

Recettes d'investissement	883 931,98 €
Dépenses d'investissement :	1 187 626,88 €
Solde d'exécution 2017 :	- 303 694,90 €
Excédent d'investissement reporté 2016 :	186 233,27 €
Résultat de clôture 2017 :	- 117 461,63 €

3. Le résultat de clôture 2017 :

Résultat de clôture – fonctionnement :	475 951,49 €
Résultat de clôture – Investissement :	- 117 461,63 €
Résultat global de clôture 2017 :	358 489,86 €

III. AFFECTATION DU RESULTAT :

L'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice tenant compte du résultat de fonctionnement de n-2.

Après avoir constaté le résultat affectable et le besoin de financement de la section d'investissement, le Conseil municipal a décidé en séance du 26 mars 2018 a décidé d'affecter le résultat 2017 comme suit :

Section de fonctionnement

c/002 – Résultat de fonctionnement reporté : 60 000 €

Section d'investissement

c/1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé : 415 951,49 €

IV. RATIOS

La population totale de la Commune au 1^{er} janvier 2017 est de 3 129 habitants (source INSEE)

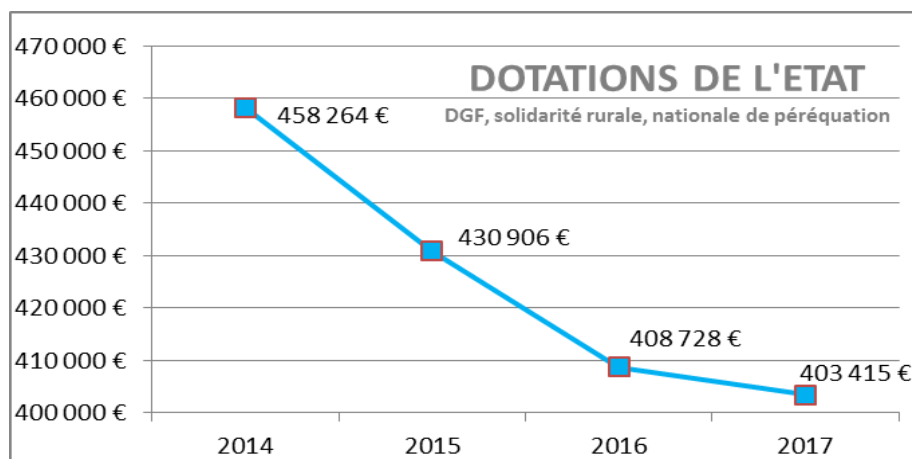
1. Recettes réelles de fonctionnement / population

Les recettes visées correspondent à l'ensemble des recettes réelles de l'exercice et représentent 725,70 € / habitant.

2. Dotation globale de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement et les autres dotations, qui sont la participation de l'Etat au fonctionnement des collectivités, correspondent aux recettes enregistrées dans l'article 741 (DGF, dotation de solidarité rurale et dotation nationale de péréquation) et représentent pour 2017 un montant de 403 415 € soit 128,92 € / habitant.

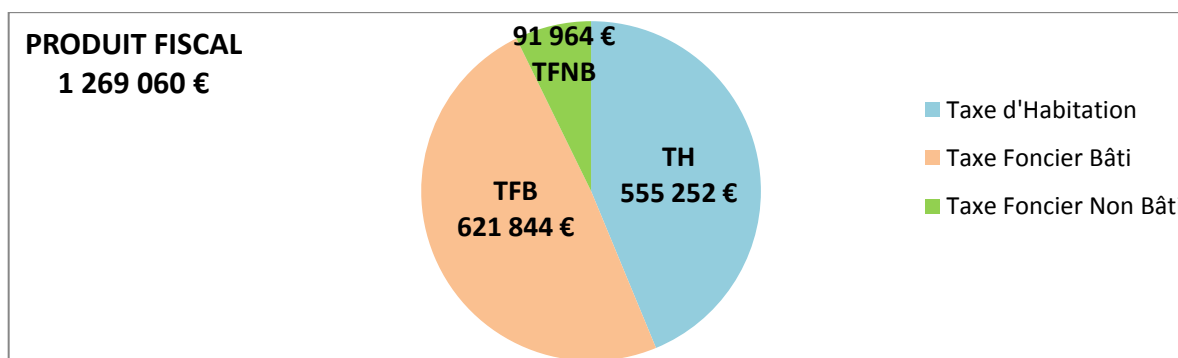
Les dotations de l'Etat ont été en constante diminution depuis quelques années.



3. Produits des impositions locales / population

Les impositions directes comprennent la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe sur les propriétés non bâties et représente un montant de 405,58 €/habitant.

- taxe d'habitation (555 252 €) soit 177,45 € / habitant,
- taxe sur le foncier bâti (621 844 €) soit 198,73 € / habitant,
- taxe sur le foncier non bâti TFNB (91 964 €) soit 29,39 € / habitant.



4. Dépenses réelles de fonctionnement / population

Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux dépenses liées au fonctionnement de la commune et représentent : 589,56 € / habitant.

5. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de personnel correspondent aux dépenses liées et globalisées du chapitre 12 (charges de personnels et frais assimilés) et représentent : 50,29 % des dépenses réelles de fonctionnement.

6. Dépenses d'équipement brut / population

Ces dépenses d'équipement brut comprennent des dépenses d'immobilisations incorporelles, corporelles, des travaux en cours et représentent : 303,97 € / habitant.

7. La capacité d'autofinancement (CAF)

Cette capacité d'autofinancement appelé également épargne brute, correspond au résultat entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, qui est pour 2017 de 425 951,49 € (soit 18% des recettes) et conditionnée à une gestion financière maîtrisée. Montant par habitant : 136,13 €.

8. La capacité de désendettement

Cette capacité de désendettement correspond au nombre d'années requis pour rembourser totalement le capital de la dette par mobilisation et affectation en totalité de l'épargne brute annuelle.

- Endettement (restant dû en capital) au 31/12/2017 : 2 559 181 € soit 817,89 €/habitant
- Ratio de désendettement : 6,01 ans.

